



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

Metz, le 16 février 2021

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Astride ERMAN  
Tél : 03 87 34 33 27  
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Monsieur le Directeur d'HAGANIS  
Département assainissement  
Service branchements – conformité

rue du trou-aux-Serpents  
CS 82095  
57052 METZ cedex 02

**OBJET** : Metz-Construction des deux immeubles -Porté à connaissance EU – Avis de recevabilité  
**RÉF.** : 57-2021-00040 – EU - METZ  
**P.J.** :

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier de «porté à connaissance eaux usées» au titre de l'article L.181-14 du code de l'environnement concernant la construction de deux immeubles rue René Cassin sur la commune de Metz au réseau existant.

Le projet consiste à la construction de deux immeubles de 59 logements, pouvant accueillir environ 123 équivalents habitants.

Le projet va apporter une charge hydraulique supplémentaire de 14 m<sup>3</sup>/j et une charge organique supplémentaire de 7,38 kg DBO<sub>5</sub>/j.

Le traitement des effluents est effectué à la station de METZ.

Le réseau et la station sont en capacité d'accepter la charge hydraulique et organique supplémentaire.

Après examen, je vous informe que le dossier que vous m'avez transmis est recevable.

J'attire votre attention sur le fait que votre projet fait partie d'un projet global dénomé Cassin II : Aménagement d'une zone d'habitat végétalisée en coeur d'îlot porté par la ville de Metz. Ce projet a été soumis à l'examen au cas par cas.

A l'issu de cet examen, il a été indiqué la nécessité de réaliser une évaluation environnementale décisoin du 5 octobre 2020 publiée sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est.

De plus au vu de la surface globale du projet, un dossier loi sur l'eau pour la gestion des eaux pluviales devra être réalisé pour l'ensemble du projet.

Certifié exécutoire  
- 1 MARS 2021  
Le.....

Cette opération devra être réalisée conformément au dossier déposé. La présente lettre clôt la procédure de "porté à connaissance".

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER

Copie transmise à :

- SCCV Metz-Luxembourg – 31 rue des Romains 51100 REIMS
- Bat Ingénierie – 31 rue des Romains 51100 REIMS
- Mairie de Metz – Service Urbanisme – Madame BONOLA